



Assemblée générale

Distr. générale
9 juillet 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 juillet 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document de position de la République socialiste du Viet Nam au sujet de l'installation illégale par la Chine de la plateforme pétrolière *Haiyang Shiyou 981* dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental du Viet Nam (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du point 76 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Le Hoai Trung**



**Annexe à la lettre datée du 3 juillet 2014 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Installation illégale par la Chine de la plateforme pétrolière
Haiyang Shiyou 981 dans la zone économique exclusive
et sur le plateau continental du Viet Nam**

La République socialiste du Viet Nam rejette les assertions totalement infondées, dans les faits comme en droit, qui ont été avancées par la Chine dans les annexes aux lettres datées du 22 mai 2014 (A/68/887) et du 9 juin 2014 (A/68/907), adressées au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Viet Nam rappelle les points suivants :

**1. L'escalade des tensions en mer du Japon (mer de Chine du Sud)
est la conséquence des activités menées par la Chine en violation
du droit international**

Il faut d'abord rappeler que le conflit de souveraineté autour de l'archipel de Hoang Sa n'est pas récent. Toutefois, ce n'est pas là la cause de l'escalade des tensions en mer du Japon, à laquelle seule l'application des règles et procédures prévues dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 peut mettre un terme. Les tensions actuelles sont la conséquence de l'installation illégale par la Chine de la plateforme pétrolière *Haiyang Shiyou 981* dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental du Viet Nam, qui y jouit des droits d'un État côtier en application de la Convention.

Le 2 mai 2014, la Chine a déplacé la plateforme pétrolière *Haiyang Shiyou 981* dans la mer du Japon, au point 15° 29' 58" N-111° 12' 06" E, pour y conduire un forage exploratoire. Le 27 mai 2014, elle l'a déplacée au point 15° 33' 38" N-111° 34' 62" E. Ces deux emplacements sont clairement situés dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental du Viet Nam, à une distance entre 130 et 150 miles marins de la côte vietnamienne. Les activités de la Chine portent atteinte aux droits souverains et à la juridiction du Viet Nam au regard de la Convention et constituent une violation des accords de haut niveau conclus entre les deux pays pour ne pas aggraver ni compliquer la situation dans la mer du Japon.

Le Viet Nam a toujours protesté vigoureusement face aux activités menées par la Chine en violation de ses droits souverains et de sa juridiction dans sa zone économique exclusive et sur son plateau continental. Depuis 2005, des navires chinois se sont introduits à plusieurs reprises dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental du Viet Nam et ils ont procédé à des levés sismiques en 2-D et 3-D à proximité de l'emplacement actuel de la plateforme pétrolière *Haiyang Shiyou 981*. En réponse à ces incursions, le Viet Nam a envoyé dans la zone des navires de sécurité civile pour donner un avertissement à ces navires chinois et leur demander de mettre un terme à leurs activités illégales. Parallèlement, par voie diplomatique, le Viet Nam s'est adressé à plusieurs reprises à la Chine et lui a envoyé des notes verbales en protestant vigoureusement contre ses actions répréhensibles, notamment dans le cadre d'une série d'échanges entre les vice-ministres des affaires étrangères du Viet Nam et les ambassadeurs de la Chine

à Hanoï. Le 5 août 2010 et le 8 août 2011, le porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Viet Nam a protesté publiquement et demandé à la Chine de cesser immédiatement de violer de manière répétée les droits souverains et la juridiction du Viet Nam en mer du Japon. Depuis le 2 mai 2014, le Viet Nam a envoyé des notes verbales et protesté à plus de 30 reprises auprès des autorités chinoises à différents niveaux contre le déploiement de la plateforme pétrolière et l'envoi d'escorteurs par la Chine dans les zones maritimes vietnamiennes, en violation des droits souverains et de la juridiction du Viet Nam. Dans ces communications, le Viet Nam a demandé en vain à la Chine de retirer sa plateforme pétrolière et ses navires des eaux vietnamiennes.

Pour faciliter l'exploitation illégale de la plateforme pétrolière *Haiyang Shiyou 981*, la Chine a déployé plus de 100 escorteurs, y compris des navires militaires, dans les zones maritimes vietnamiennes. Les navires garde-côtes chinois ont intentionnellement éperonné les navires de la sécurité civile vietnamienne. Il existe de nombreux enregistrements vidéo et photographies prises par des journalistes internationaux invités sur les lieux par le Viet Nam, preuve criante de la violence et de l'agressivité de la Chine, qui a éperonné des navires vietnamiens ou lancé contre eux des canons à eau, faisant des dizaines de blessés vietnamiens et endommageant les navires de la sécurité civile vietnamienne, et qui est même allée jusqu'à éperonner et couler un bateau de pêche vietnamien le 26 mai 2014 au mépris total de la sécurité et des vies des pêcheurs vietnamiens qui se trouvaient à son bord. Ces actions de la Chine, qui constituent une violation de l'interdiction d'avoir recours à la menace ou à la force au regard du droit international, représentent aussi un comportement inhumain de la part des attaquants envers d'autres hommes qui sont comme eux des marins.

2. La Chine a systématiquement rejeté les efforts et les signes de bonne volonté du Viet Nam pour faire retomber la tension actuelle par le dialogue et d'autres moyens pacifiques

Dès les premiers signes de tension, au début du mois de mai 2014, le Viet Nam n'a épargné aucun effort pour communiquer et dialoguer avec la Chine, selon différentes voies et à différents niveaux, en lui demandant de mettre immédiatement un terme à toutes ses atteintes aux droits souverains et à la juridiction du Viet Nam, et de retirer sa plateforme pétrolière et ses navires des zones maritimes vietnamiennes, afin d'instaurer un climat propice à l'ouverture rapide d'un dialogue sur les mesures à prendre pour stabiliser la situation et gérer les différends maritimes entre les deux pays dans le respect de la Charte des Nations Unies, des dispositions pertinentes de la Convention, de la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine du Sud et des autres accords passés entre les deux pays. Le Viet Nam s'est prêté à plus de 30 communications diplomatiques avec les autorités chinoises compétentes, la réunion entre le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, Pham Binh Minh, et le Conseiller d'État chinois, Yang Jiechi, à Hanoï, le 18 juin 2014, étant la dernière en date. Mais la Chine a systématiquement refusé jusqu'ici de retirer sa plateforme pétrolière *Haiyang Shiyou 981* et de participer à des négociations de fond sur la légalité de ses actions.

La Chine doit respecter les droits du Viet Nam tels qu'ils sont consacrés dans la Convention. Le Viet Nam demande de nouveau que la Chine respecte le droit international et qu'elle cesse donc immédiatement de porter atteinte à ses droits souverains et à sa juridiction. Il exige notamment que la Chine retire la plateforme

pétrolière *Haiyang Shiyou 981* et tous les navires et autres types de véhicules ou de matériel se trouvant dans les eaux vietnamiennes, en s'abstenant à l'avenir de toute incursion dans ces eaux. Le Viet Nam engage solennellement la Chine à régler tous les différends existants par des moyens pacifiques dans le respect du droit international, et notamment de la Convention, pour éviter la poursuite des tensions, ainsi qu'à s'abstenir de toute action qui pourrait être une source de conflits entre les deux pays.
